

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## *Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Communauté du Lundi 14 Avril 2014*



Monsieur DELEVOYE accueille les nouveaux délégués communautaires et procède à l'appel des délégués présents.

Monsieur DELEVOYE, après avoir procédé à cet appel, constate que Madame NAWROCKI, Monsieur REBOUT, Monsieur PARSY, Monsieur TRANNIN et Monsieur DELEPLACE sont absents excusés.

Madame Marie-Françoise NAWROCKI, absente et excusée, a donné pouvoir à Madame Paulette LAGUILLIER,

Monsieur Denis REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUÉ,  
Monsieur Dominique DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à Monsieur Daniel PORET.

Monsieur DELEVOYE déclare le Conseil de Communauté valablement installé et précise que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement se réunir pour cette séance d'installation de la nouvelle gouvernance.

Monsieur DELEVOYE tient à rappeler le destin commun qui scelle aujourd'hui le sort des 58 communes du Sud Artois depuis la fusion des territoires qui s'est déroulée il y a un an.

Monsieur DELEVOYE rappelle la nécessité de jouer collectif et de dépasser les rancœurs pour pousser les habitants du territoire vers des projets d'intérêt général.

Monsieur DELEVOYE tient à souligner que le contexte économique n'est pas facile au regard des 50 milliards de recettes qu'il va falloir économiser dans le cadre du budget de l'Etat.

Monsieur DELEVOYE précise que ce contexte économique reste favorable au maintien d'une baisse des taux d'intérêts et qu'il serait peut-être intéressant d'étudier les possibilités de la collectivité à financer certaines opérations, notamment de développement numérique, en recourant à l'emprunt.

Monsieur DELEVOYE expose également les différentes réformes des Collectivités Locales qui ne manqueront pas, dans les prochaines années, de modifier le paysage de la collectivité et notamment la perte de la clause générale de compétences des collectivités locales, ainsi que la réforme envisagée des Régions et des Départements.

Monsieur DELEVOYE évoque également la réunion qui s'est tenue cet après-midi en compagnie de Monsieur COTTEL, avec Monsieur BOURG, qui permet d'envisager désormais sereinement la réalisation du chantier du Canal Seine Nord.

Ce chantier doit être considéré par la collectivité comme un formidable atout qui viendra compléter l'atout du numérique, de l'insertion et de l'enfance-jeunesse.

Monsieur DELEVOYE invite le Conseil de Communauté à être enthousiaste pour ce territoire.

Monsieur DELEVOYE cède la parole à Monsieur Lucien GUISE, doyen d'âge du Conseil Communautaire, pour procéder à l'élection du Président.

Monsieur GUISE remercie Monsieur DELEVOYE de cet honneur en se déclarant surpris de celui-ci, mais en fait, en y regardant de plus près, c'est seulement l'âge qui lui vaut de présider cette Assemblée.

Monsieur GUISE tient à remercier Monsieur DELEVOYE pour toute l'énergie qu'il a déployée pour réunir et fusionner les Communautés de Communes situées au Sud de l'Artois autour de cette nouvelle entité et de toutes les actions menées qui ont permis de développer la collectivité.

Monsieur GUISE appelle le nouveau Président à maintenir le cap qui a été tracé par Monsieur DELEVOYE et que chacun puisse s'exprimer pour que l'on tienne compte de l'avis de toutes les communes, petites ou grandes.

### **1°/ Election du Président :**

Monsieur GUISE procède à la mise en place du bureau qui sera chargé de suivre les opérations de scrutin.

Messieurs LELEU, GUIDEZ, LALISSE et BASSEZ sont désignés comme scrutateurs pour suivre les opérations électorales.

Monsieur DUBOIS précise que le collège électoral est réparti en 4 bureaux permettant d'assurer la rapidité des votes.

Des isolements sont à la disposition des Conseillers Communautaires et chaque vote donnera lieu à un vote à scrutin secret.

Monsieur GUISE fait appel à candidatures.

Monsieur COTTEL se déclare candidat à la Présidence du Conseil de Communauté.

Monsieur GUISE constate qu'aucun autre candidat ne se déclare.

Monsieur LALISSE demande à Monsieur COTTEL de bien vouloir présenter son programme en tant que candidat à la Présidence.

Monsieur COTTEL précise qu'il est candidat à la Présidence de la Communauté de Communes après avoir été, pendant 13 ans, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME puis ensuite de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Monsieur COTTEL tient à féliciter tous les élus pour leur élection et remercie Monsieur DELEVOYE pour le travail de préparation et le travail intensif qui a été réalisé dans le cadre de la fusion des territoires.

Monsieur COTTEL estime, en tant que Député, être bien placé pour défendre les dossiers du territoire et pour travailler avec les Communautés de Communes voisines dans le cadre du Pays.

Monsieur COTTEL rend hommage à l'action initiée par Monsieur PLESSIET, Président de la Communauté de Communes du Canton de BERTINCOURT, qui a permis de mettre en œuvre une démarche de P.L.U.I. et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Monsieur COTTEL tient à souligner l'importance de cet habitat et des rénovations qui devront être engagées en termes d'économies d'énergie.

Monsieur COTTEL se déclare également favorable au maintien des fonds de concours et précise que le travail d'identification des voiries communautaires a bien avancé, mais qu'il doit faire l'objet d'une définition avec l'aide et l'appui du Conseil Général pour les voiries de liaisons.

Cette définition interviendra dans le cadre de la contractualisation.

Monsieur COTTEL déclare vouloir s'appuyer sur les services du Conseil Général et de la compétence de la Maison de l'Infrastructure de l'Arrageois pour gérer cette situation.

Monsieur COTTEL revient sur le projet de construction du Canal Seine Nord qui sera un projet emblématique pour la collectivité, en soulignant que l'Europe aujourd'hui finance ce projet à hauteur de 40 %, ce qui permet d'envisager sereinement l'avenir de cette réalisation.

Monsieur COTTEL évoque également le projet UNEAL qui souhaite se déplacer en-dehors de la zone urbaine de BAPAUME et d'ACHIET-LE-GRAND et qui permettra de redonner des espaces d'habitat dans les communes concernées et maintiendra de l'emploi sur notre territoire, voire, peut-être, renforcera cet emploi.

Monsieur COTTEL conclut son propos en présentant sa candidature à la Présidence de l'Intercommunalité.

Après dépouillement, au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	:	84
Suffrages blancs et nuls	:	15
Nombre de suffrages exprimés	:	69
Majorité absolue	:	36

Monsieur Jean-Jacques COTTEL obtient 69 voix.

Monsieur GUISE déclare Monsieur COTTEL élu Président de la Communauté de Communes du Sud Artois à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur GUISE présente à Monsieur COTTEL ses plus vives félicitations.

Monsieur COTTEL tient à remercier l'ensemble du Conseil Communautaire pour cette marque de confiance et remercie également Monsieur Lucien GUISE, Président de l'Assemblée Communautaire en tant que doyen d'âge.

Monsieur COTTEL déclare mesurer l'ampleur de la tâche qui lui échoit et déclare se mettre, avec enthousiasme, au service de la Communauté de Communes.

Monsieur COTTEL tient à remercier Monsieur DELEVOYE pour sa présidence et pour avoir su mettre en place un projet commun.

Il convient, aujourd'hui, de continuer et d'amplifier ce projet en créant de nouvelles richesses et en mutualisant les moyens de la collectivité.

Monsieur COTTEL souhaite également avoir une pensée pour Madame STORET qui est décédée dans les derniers jours du mandat précédent et qui était Conseillère Communautaire de cette Assemblée.

Monsieur COTTEL souhaite avoir une attention à chaque commune, à chaque élu, quelle que soit l'importance de la commune par rapport au territoire.

Monsieur COTTEL souhaite également que les nouveaux membres du Conseil Communautaire se sentent intégrés dans les travaux de cette Assemblée.

Monsieur COTTEL propose de réunir, assez rapidement, un ou deux séminaires pour permettre à ces nouveaux élus de prendre connaissance des compétences et de l'action de la collectivité.

Monsieur COTTEL indique que les Maires restent, pour lui, les principaux interlocuteurs de la Communauté de Communes.

Il s'engage à ce que ceux-ci soient les premiers informés et les premiers à décider des actions de la collectivité.

Il est important d'assurer la continuité du service et de poursuivre les actions engagées.

Monsieur COTTEL souhaite s'appuyer sur une équipe soudée composée d'anciens et de nouveaux élus privilégiant et réunissant les compétences des uns et des autres.

Monsieur COTTEL insiste également sur le travail prenant que représente l'action de la Communauté de Communes.

Monsieur COTTEL propose de passer à la suite de l'ordre du jour en fixant le nombre de Vice-Présidents et le nombre de membres du Bureau.

#### **2°/ Fixation du nombre de Vice Présidents et de membres du Bureau :**

Monsieur COTTEL rappelle à cet effet les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 83-2 de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 qui précisent que le nombre de Vice-Présidents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif, ni être supérieur à 15 Vice-Présidents.

Monsieur COTTEL propose, en conséquence, de fixer le nombre de Vice-Présidents à 7 Vice-Présidents.

Monsieur COTTEL propose de fixer le nombre de membres du Bureau à 9 membres du Bureau.

Monsieur LALISSE souhaite obtenir des explications de la part de Monsieur COTTEL sur le passage de 6 Vice-Présidents à 7 Vice-Présidents.

Monsieur COTTEL tient à souligner les modifications apportées par la loi, notamment en termes d'urbanisme, qui disposent que désormais les documents d'urbanisme sont de la compétence des Conseils Communautaires. Cette compétence sera transférée à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 sous un délai de 24 mois.

Il est donc impérieux de s'y préparer en mettant en place un service « Urbanisme » au sein de la Collectivité puisque cette compétence est actuellement assurée et assumée par les services de l'Etat.

Monsieur COTTEL souligne également l'importance de la démarche de S.C.O.T. dans laquelle la collectivité doit s'inscrire ainsi que la démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat que Monsieur COTTEL souhaite voir développée sur l'ensemble du territoire, alors qu'aujourd'hui elle ne concerne qu'une partie du territoire.

Monsieur COTTEL expose ensuite les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que le scrutin prévalant à l'élection des membres du Bureau et des Vice-Présidents se fait au scrutin secret uninominal sur la base de deux tours de scrutin à la majorité absolue et d'un troisième tour organisé à la majorité relative.

Monsieur COTTEL précise qu'en cas d'égalité, lors de ce troisième tour, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Monsieur COTTEL propose de tenir compte de la notion d'équipe et propose de mettre en œuvre une candidature groupée permettant d'avoir une liste de Vice-Présidents et de membres du Bureau avec possibilité de panacher, le scrutin étant alors comptabilisé pour chaque candidat déclaré.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer le nombre de Vice-Présidents à 7 Vice-Présidents, de fixer le nombre de membres du Bureau à 9 membres du Bureau, d'accepter le principe d'un scrutin de liste avec panachage pour permettre l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau.

### **3°/ Election des Vice Présidents :**

Monsieur COTTEL propose au Conseil de Communauté de procéder à l'élection des 7 Vice-Présidents.

Monsieur COTTEL présente la liste de Vice-Présidents qu'il souhaite soumettre à l'élection des Conseillers Communautaires et présente les candidatures de :

**Madame Evelyne DROMART** sur le volet « Culture – Tourisme », Madame DROMART étant Vice-Présidente sortante,

**Monsieur Gérard DUÉ**, Vice-Président sortant, pour la compétence « Développement durable »,

**Monsieur Bruno DUVERGÉ**, Vice-Président sortant, pour la compétence « Développement Numérique et Stratégie »

**Madame Véronique THIEBAUT**, Vice-Présidente sortante, pour la compétence « Emploi – Formation – Insertion – Habitat – Ressources Humaines »,

**Monsieur Pierre COLLE**, Conseiller Communautaire sortant, membre du Bureau sortant, pour la compétence « Urbanisme – SCOT - Voiries – Patrimoine Bâti »

**Monsieur Daniel TABARY**, Conseiller Communautaire sortant, membre du Bureau sortant, pour la compétence « Enfance Jeunesse – Sport – Santé – Vie Associative »,

**Monsieur Bernard DE REU**, Conseiller Communautaire sortant, pour la compétence « Développement Economique ».

**Monsieur Bernard BRONNIART**, Maire de BERTINCOURT, soumet également sa candidature à l'appréciation du Conseil Communautaire en se déclarant candidat à un poste de Vice Président.

Monsieur BRONNIART précise qu'il est le Maire de la Commune de BERTINCOURT, commune de 1 000 habitants, siège de l'ancienne Intercommunalité de BERTINCOURT.

Il précise que sa candidature est motivée par l'appel d'un certain nombre de Maires des Communes du Canton de BERTINCOURT qui l'ont sollicité pour qu'il puisse représenter cette partie du territoire.

Monsieur BRONNIART précise que les Maires du canton de BERTINCOURT ont l'impression d'être les parents pauvres de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Monsieur BRONNIART précise également qu'il craint la restructuration et la réorganisation des services qui visent à supprimer l'accueil physique de la Maison des Services Publics de BERTINCOURT.

Monsieur BRONNIART précise qu'il lui semble normal que l'ancien canton de BERTINCOURT soit représenté équitablement à travers les Vice-Présidences et mérite plus qu'un Vice-Président.

Monsieur COTTEL remercie Monsieur BRONNIART de son propos et précise que cette candidature lui apparaît tout à fait légitime.

Il propose au Conseil Communautaire de procéder à un vote à scrutin secret.

Après dépouillement et au premier tour de scrutin les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	:	84
Nombre de suffrages exprimés	:	83
Majorité absolue	:	43

Ont obtenu :

Monsieur Bruno DUVERGÉ	:	76 voix
Monsieur Pierre COLLE	:	73 voix
Madame Véronique THIÉBAUT	:	71 voix
Monsieur Bernard DE REU	:	68 voix
Madame Evelyne DROMART	:	67 voix
Monsieur Daniel TABARY	:	59 voix
Monsieur Gérard DUÉ	:	55 voix
Monsieur Bernard BRONNIART	:	54 voix.

Ont été déclarés élus en qualité de premiers Vice-Présidents, au premier tour de scrutin à la majorité absolue :

***Madame Evelyne DROMART et Madame Véronique THIÉBAUT  
Monsieur Bruno DUVERGÉ – Monsieur Pierre COLLE – Monsieur Daniel  
TABARY – Monsieur Bernard DE REU – Monsieur Gérard DUÉ.***

Monsieur COTTEL tient à féliciter Monsieur Bernard BRONNIART pour le résultat qu'il a obtenu suite à sa candidature en tant que Vice-Président et tient à féliciter les 7 Vice-Présidents nouvellement élus.

#### **4°/ Election des Membres du Bureau**

Monsieur COTTEL propose au Conseil de Communauté de procéder à l'élection des membres du Bureau, selon les mêmes formes et dans les mêmes conditions que l'élection des Vice-Présidents.

Monsieur COTTEL propose une liste de membres du Bureau en proposant les candidatures de :

***Madame Françoise LETURCQ***, Conseillère Communautaire, qui secondera Monsieur Daniel TABARY pour les questions de Petite Enfance,

***Monsieur Michel BLONDEL***, Conseiller Communautaire sortant, membre du Bureau sortant, qui secondera Monsieur COLLE, dans le cadre des questions d'urbanisme et d'habitat,

***Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD***, Conseiller Communautaire sortant, membre du Bureau sortant, qui secondera Monsieur Bruno DUVERGÉ dans les questions de Développement Numérique et de Ressources Humaines,

***Monsieur Alain CHAUSSOY***, Conseiller Communautaire sortant, membre du Bureau Sortant, qui secondera Monsieur TABARY dans les questions d'Enfance et l'Accueil de Loisirs,

***Monsieur Christian HEMAR***, Conseiller Communautaire sortant, membre du Bureau sortant, qui secondera Monsieur Pierre COLLE dans les questions de Voiries et de Patrimoine Bâti,

**Monsieur Lucien GUISE**, Conseiller Communautaire sortant, membre du Bureau associé et sortant, qui s'occupera des problématiques de foncier, dans le cadre des différents dossiers de la Communauté de Communes,

**Monsieur Jean-Claude MAYEUX**, Conseiller Communautaire sortant, membre du bureau associé sortant qui secondera Monsieur Bruno DUVERGÉ dans les questions Développement Numérique,

**Monsieur Jean-François DERCOURT**, Conseiller Communautaire sortant qui s'occupera du dossier de la Piscine,

**Monsieur Laurent GABRELLE**, Conseiller Communautaire qui secondera Monsieur Daniel TABARY pour les questions de Sport – Santé – Vie Associative.

Monsieur COTTEL propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des membres du Bureau.

Après dépouillement, au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	:	84
Nombre de suffrages exprimés	:	83
Majorité absolue	:	43

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD	82 voix
Monsieur Alain CHAUSSOY	82 voix
Monsieur Jean-François DERCOURT	82 voix
Monsieur Michel BLONDEL	80 voix
Monsieur Jean-Claude MAYEUX	80 voix
Monsieur Christian HÉMAR	78 voix
Monsieur Lucien GUISE	78 voix
Monsieur Laurent GABRELLE	78 voix
Madame Françoise LETURCQ	75 voix.

Madame Françoise LETURCQ, Messieurs Michel BLONDEL – Jean-Paul BOUSSEMARD – Alain CHAUSSOY – Christian HÉMAR – Lucien GUISE – Jean-Claude MAYEUX – Jean-François DERCOURT et Laurent GABRELLE sont déclarés élus membres du Bureau de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Monsieur COTTEL tient à remercier et féliciter les membres du Bureau et les Vice Présidents nouvellement élus.

Monsieur COTTEL termine cette réunion en proposant au Bureau de se réunir le Vendredi 18 Avril à 9 heures 00 au siège de l'Intercommunalité.

Il précise également au Conseil Communautaire que le prochain Conseil Communautaire se tiendra le mardi 29 avril 2014 à 19 heures 00 dans les locaux de l'Espace Culturel.

Monsieur COTTEL propose également aux Conseillers Communautaires de se déterminer par rapport à la prochaine réunion pour les différentes Commissions qui seront mises en œuvre dans le cadre du Conseil Communautaire.

Monsieur COTTEL, à ce sujet, précise que les Conseillers Communautaires suppléants et les Conseillers Municipaux pourront se déterminer pour participer aux travaux de ces Commissions en fonction de leurs compétences et de leurs envies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

